

Initiative des femmes et des jeunes pour la démocratie (WYDE)
Women and Youth in Democracy Initiative (WYDE)
Participation des jeunes aux affaires publiques
Youth Participation in Public Affairs

Cluster 1: Générer la démocratie : impliquer les OSC de jeunes dans le soutien à la démocratie

Financement en cascades

Appel à projet

Contexte:

Le programme "Participation des jeunes aux affaires publiques" de [l'initiative "Femmes et jeunes en démocratie"](#) (WYDE) est financé par l'Union européenne. Il vise à améliorer l'émancipation, l'autonomisation et l'inclusion des jeunes à tous les niveaux de **la participation démocratique à l'échelle nationale, régionale et mondiale**. L'approche en trois volets de l'AEJD repose sur la nécessité de l'engagement et de l'inclusion des jeunes non seulement au niveau national, mais aussi au-delà. La moitié de la population mondiale ayant moins de 30 ans, la survie de la démocratie dépend fortement de l'adhésion et du soutien des jeunes.

Le projet mettra également en œuvre 5 projets différents appelés "Clusters", coordonnés par les membres du **Partenariat européen pour la démocratie (EPD)** et visant à impliquer les jeunes actifs dans les affaires publiques, des activistes de la société civile aux politiciens, dans un effort pour leur donner les moyens de plaider en faveur d'une plus grande inclusion des jeunes dans la société.

Le groupe 1, intitulé "Générer la démocratie : impliquer les OSC de jeunesse dans le soutien à la démocratie", a pour objectif de donner aux OSC de jeunesse la possibilité de mettre en pratique les leçons tirées des autres groupes et d'assumer des responsabilités dans des actions concrètes de promotion de l'engagement civique et de la démocratie. Ce groupe est donc transversal et fortement lié aux quatre autres. Sous la direction de [l'Association européenne de la démocratie locale \(ALDA\)](#) et en partenariat avec [Elbarlament](#) & [People In Need](#), ce groupe transversal consistera en un mécanisme de financement qui fonctionnera sur une base continue, examinant les demandes en trois cycles ultérieurs, tout au long de la durée du projet de quatre ans.

Architecture générale du système de financement en cascade

Le programme de subventions s'articulera en **trois phases**.

L'appel sera lancé le **3 avril 2023** et restera ouvert pendant trois ans, jusqu'au 31 juillet **2025**.

Les candidatures seront reçues au fur et à mesure. Le comité d'évaluation se réunira une fois par an, ce qui donnera lieu à trois cycles.

- 1- 1- Le premier comité de sélection se réunira en septembre 2023 et évaluera les propositions de projets reçues jusqu'au **15.08.2023**.
- 2- 2- Le deuxième comité de sélection se réunira en mai 2024 et évaluera les propositions de projets reçues jusqu'au **15.04.2024**.
- 3- 3- Le troisième comité de sélection aura lieu en septembre 2025, et évaluera les propositions de projets reçues jusqu'au **15.08.2025**.

Le troisième tour, bien qu'ouvert avec les mêmes critères que les deux tours précédents, accordera une priorité particulière aux projets de capitalisation, c'est-à-dire aux projets qui visent à capitaliser des expériences, des projets ou des initiatives antérieurs, développés dans le cadre du projet WYDE ou dans d'autres cadres, à condition qu'ils soient en ligne avec les objectifs de WYDE et du programme de re-subvention.

Objectifs

Objectif général

Par le biais du programme de réattribution, le groupe 1 du projet WYDE vise à financer et à mettre en œuvre des projets nationaux et transnationaux en faveur de l'engagement civique des jeunes et de leur participation aux processus de prise de décision dans les pays subsahariens.

Objectifs spécifiques

- Permettre aux organisations travaillant dans le domaine de la jeunesse de jouer un rôle important dans le soutien à la participation démocratique des jeunes.
- Soutenir l'apprentissage entre pairs parmi les organisations de jeunesse.
- Renforcer un réseau international d'organisations de jeunesse et de dirigeants de jeunes.
- Améliorer la coopération entre la société civile de la jeunesse et les décideurs publics, au niveau local, national et international.
- Plaider pour l'établissement ou l'amélioration de structures représentatives de la jeunesse (telles que des conseils ou des parlements de jeunes).

Priorités transversales

Cet appel à propositions financera des actions qui respectent les cinq principes de travail de la méthodologie de [l'approche fondée sur les droits de l'homme](#) :

1. Appliquer tous les droits de l'homme pour tous
2. Participation et accès à la prise de décision significatifs et inclusifs
3. Non-discrimination et égalité; responsabilité et État de droit pour tous
4. la transparence
5. Accès à l'information étayé par des données désagrégées.

Ces principes devraient être rigoureusement appliqués tout au long de la programmation, de la conception et de la mise en œuvre et dans tous les secteurs.

L'égalité des genres devrait être intégrée dans l'ensemble de ces principes de travail. Les principes de travail sont également pertinents pour le processus. Par conséquent, toutes les propositions soumises dans le cadre de cet appel à propositions doivent être conçues selon une approche fondée sur les droits de l'homme. Veuillez noter que cet aspect sera fortement pris en compte lors de l'évaluation des projets.

Critères d'éligibilités

Éligibilité des demandeurs

Chaque organisation doit être:

- Légalement enregistrée
- Une organisation de la société civile qui travaille pour les jeunes

Veuillez noter que les autorités locales ne sont pas éligibles, bien qu'il soit fortement recommandé aux candidats de coopérer avec elles.

Les organisations ayant une expérience limitée sont vivement encouragées à poser leur candidature. Les organisations sélectionnées bénéficieront d'une formation personnalisée et d'une assistance technique sur mesure.

Éligibilité des actions

Activités éligibles à un soutien financier (liste non exhaustive) :

- Campagnes de sensibilisation,
- Mobilisation civique et initiatives de sensibilisation,
- Renforcement des capacités des jeunes
- Événements de mise en réseau des OSC,
- Visites d'étude nationales et transnationales,
- Observation au poste de travail,
- Renforcement des capacités en matière de démocratie participative

Activités non éligibles à un soutien financier (liste non exhaustive) :

- Les actions portant uniquement ou principalement sur des parrainages individuels pour la participation à des ateliers, des séminaires, des conférences et des congrès.

- Les actions portant uniquement ou principalement sur des bourses individuelles pour des études ou des cours de formation
- Les actions portant uniquement ou principalement sur la fourniture directe de services sociaux à des groupes cibles
- Les actions soutenant le prosélytisme politique ou religieux.

Eligibilité des coûts

Seuls les coûts éligibles seront remboursés.

Les coûts éligibles sont les coûts réels encourus par le sous-bénéficiaire qui répondent à tous les critères suivants :

- Ils sont encourus pendant la période de mise en œuvre de l'action.
- Ils sont indiqués dans le budget global prévisionnel de l'action.
- Ils sont nécessaires à la mise en œuvre de l'action.

Le remboursement des coûts éligibles qui sera basé exclusivement sur les coûts réels encourus par le(s) bénéficiaire(s), et sur présentation de documents (factures, reçus) justifiant les dépenses encourues.

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- Les dettes et le service de la dette (intérêts).
- Provisions pour pertes ou dettes futures potentielles.
- Les coûts déclarés par le(s) bénéficiaire(s) et financés par une autre action ou programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne (y compris par l'intermédiaire du FED).
- Les achats de terrains ou de bâtiments, sauf s'ils sont nécessaires à la mise en œuvre directe de l'action, auquel cas la propriété doit être transférée conformément à l'article 7.5 des conditions générales du contrat type de subvention, au plus tard à la fin de l'action.
- Pertes de change.
- Crédits à des tiers.
- Coûts salariaux du personnel des administrations nationales.

Groupes cibles et bénéficiaires finaux

L'action considère les jeunes âgés de 15 à 35 ans comme ses principaux bénéficiaires, conformément à la Charte de la jeunesse de l'Union africaine. Les principales actions de l'AEJD couvriront donc cette catégorie d'âge. Cependant, elle n'empêchera pas ses bénéficiaires de travailler avec une définition plus large de la jeunesse, notamment pour inclure les enfants (définis ici comme la tranche d'âge de 9 à 14 ans) ou pour travailler avec la Cohorte de participation des jeunes du Sommet pour la démocratie, qui considère parfois les citoyens actifs jusqu'à l'âge de 40 ans.

Lors de l'établissement des rapports et des mesures, l'action veillera à ventiler les groupes de bénéficiaires, non seulement par sexe, mais aussi par âge.

Considérant que la participation des jeunes revêt différentes dimensions, l'action distingue cinq groupes cibles en fonction de leur niveau d'engagement dans les affaires publiques, afin de mieux cerner leurs besoins et d'affiner son soutien :

- Jeunes citoyens
- Organisations et mouvements dirigés par des jeunes
- Jeunes leaders aspirants/inspirants
- Jeunes décideurs
- Autorités locales
- OSC travaillant pour/avec les jeunes (pas nécessairement dirigées par des jeunes)

Emplacement du projet

Les entités sélectionnées doivent mettre en œuvre des projets **nationaux/transnationaux** visant à soutenir l'engagement civique des jeunes et leur participation aux processus décisionnels dans les pays du Sud, avec une attention particulière pour les pays **d'Afrique subsaharienne**.

Durée du projet

La durée de l'action dépendra du montant du financement demandé, qui sera articulé en trois lots.

Pour le LOT 1: le projet devra durer au maximum 6 mois.

Pour le LOT 2: le projet devra durer au maximum 9 mois.

Pour le LOT 3: le projet devra durer au maximum 12 mois.

Deux mois supplémentaires seront inclus dans le contrat pour assurer les procédures liées au rapport final du projet et au versement de la dernière tranche financière.

Reporting

LOT 1 : les bénéficiaires fourniront les rapports narratifs et financiers nécessaires en anglais ou en français, accompagnés des documents justificatifs (factures, reçus, etc.), en utilisant les modèles fournis, y compris les photos/image et sa diffusion (liens en ligne, publications, listes de participants, etc.) Les rapports seront fournis dans un délai d'un mois après la fin de la période de mise en œuvre de l'action.

LOT 2 et LOT 3 : les bénéficiaires s'engagent à soumettre un rapport narratif et financier intermédiaire et un rapport narratif et financier final.

Les rapports intermédiaires et finaux doivent être rédigés en anglais ou en français et accompagnés des documents justificatifs (factures, reçus, etc.), en utilisant les modèles fournis, y compris des photos et des images et des informations sur le projet (liens en ligne, publications, listes de participants, etc.)

Enveloppe financière

Chaque candidat pourra postuler à trois lots différents et devra demander les montants de subvention suivants (le cofinancement potentiel est exclu) :

- LOT 1: 10.000€
- LOT 2: 20.000
- LOT 3: 30.000€

Pour être éligibles à chaque lot, les OSC devront respecter les règles suivantes :

Pour LOT1 : (Appel national) Le candidat pourra se présenter seul ou en partenariat. Ce lot est spécifiquement conçu pour des actions au niveau local / national.

Pour LOT2 : Le consortium devra être composé d'au moins deux partenaires (y compris le candidat principal) appartenant au même pays ou à des pays différents.

Pour le LOT3 : (appel international) Le consortium devra être composé d'au moins trois partenaires (y compris le demandeur principal), appartenant à au moins deux pays différents. Ce lot est spécifiquement conçu pour des activités internationales.

Les initiatives présélectionnées sur le continent africain bénéficieront d'un soutien financier de 10.000 à 30.000 € et d'un accompagnement technique visant le renforcement structurel des OSC et l'appui au pilotage des initiatives.

Enveloppe financière totale : 200000€.

Tous les fonds de chaque enveloppe ne seront pas nécessairement alloués pour le cycle lui-même et, si c'est le cas, ils entreront dans l'enveloppe budgétaire des appels à propositions suivants (en 2024 et 2025 respectivement).

Paiement de la subvention

LOT1 : Le paiement sera effectué en deux tranches :

Le premier versement de 75 % de la contribution sera effectué après la signature de l'accord de partenariat et la soumission de la demande de paiement correspondante.

Le règlement final de 25 % de la contribution sera versé sur présentation de la deuxième demande de paiement et du rapport final (rapports narratif et financier, accompagnés de tous les documents justificatifs et pièces jointes en originaux), dûment complétés conformément aux clauses de l'accord de partenariat.

LOT2 et LOT3 : Les paiements pour le budget total seront effectués en trois versements.

La première tranche de 50 % du montant total sera versée dans les 60 jours suivant la signature de la convention de subvention et sur présentation de la demande de paiement correspondante et du formulaire d'identification financière.

La deuxième tranche de 40% sera versée après approbation des rapports intermédiaires (rapports narratifs et financiers, accompagnés de tous les documents justificatifs et pièces jointes) et soumission de la deuxième demande de paiement.

La dernière tranche de 10% sera versée après la validation du rapport narratif et financier final et la soumission de la troisième demande de paiement. L'AADL peut également suspendre le paiement en cas de présentation de rapports non satisfaisants et des documents nécessaires dans les délais impartis.

Soumission des dossier et sélection des projets

Le dossier de candidature, joint au présent appel à candidatures, doit être envoyé exclusivement par courrier électronique à wydeafrika@alda-europe.eu

Le formulaire de candidature doit être accompagné des documents suivants:

- La preuve de l'identité légale de l'association (certificat d'enregistrement)
- Les statuts de l'association
- [Le formulaire de projet \(annexe A\)](#)

Lien vers le formulaire du projet :

https://drive.google.com/drive/folders/1bjagVfIZmxyBGckUYBU3kkZwlphUe nmZ?usp=share_link

Noté bien:

- Des informations complémentaires peuvent être demandées
- Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte dans le processus de sélection.
- Les projets non retenus pourront être mis sur liste d'attente.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés en fonction de divers critères établis et suivront [une grille d'évaluation](#).

La grille comprend la pertinence de l'action par rapport aux objectifs de l'appel et aux besoins des bénéficiaires, l'efficacité et la faisabilité de l'action, la qualité de la conception et les synergies avec les initiatives passées ou actuelles des OSC.

- Les projets devront garantir que leurs activités garantiront l'égalité des chances aux groupes vulnérables (migrants, personnes handicapées, etc.).
- Des notes supplémentaires seront attribuées aux projets entre les OSC et les autorités publiques, au niveau local ou National/international.
- Chaque organisation sera autorisée à participer à un seul projet dans le cadre du présent appel.

Calendrier indicatif

15 avril 2024, 23.59 CET	Date limite du 2ème tour de l'appel à propositions
18 octobre 2023 - 14 :00 CET	Journée d'information en Français
16 avril– 30 mai 2024	Évaluation et présélection des candidatures reçues jusqu'au 15 août
1 ^{er} juin – 31 août 2024	Renforcement des capacités des organisations présélectionnées
1 ^{er} septembre 2023 au 15 novembre 2024	Coaching sur le développement de projets, soumission de propositions complètes
16 novembre – 30 novembre 2024	Approbation finale et stipulation du contrat
Décembre 2024 à décembre 2025	Lancement et mise en œuvre des projets
Lot 1: juin 2024	Soumission du rapport narratif et financier final
Lot 2: septembre 2025	
Lot 3: décembre 2025	

Contact

Coordinateur du projet WYDE pour le Cluster 1
Abdelaziz Bouslah
Abdelaziz@alda-europe.eu